

Bonjour Mme Naud,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions dont vous m'avez fait part pour le stationnement du Collège.

1- Quelles sont les modifications apportées au stationnement actuel suite à l'implantation du PDI (nombre et localisation) ?

**R : Voir cartes en annexe.**

2- À la page 6 de l'étude de circulation et de stationnement, on indique que « ... 125 permis de stationnement sont attribués... ». Est-ce qu'ils sont réservés exclusivement pour les employés ?

**R : Oui**

3- Est-ce qu'il y a une entente de partage et réciprocité de stationnement entre l'Oratoire et le Collège ?

**R : Oui, lors d'évènements le Collège peut utiliser le stationnement de l'Oratoire. L'Oratoire peut en faire de même avec le stationnement du Collège.**

4- Est-ce qu'il y a une entente de partage et réciprocité de stationnement entre l'Hôpital St-Mary's et le Collège ?

**R : Non, Il n'y a pas de réciprocité. Cependant, certains employés de l'hôpital sont autorisés à stationner au collège durant certaines périodes de la journée.**

Si vous avez des questions additionnelles, n'hésitez pas à me contacter.

**Raymond McNamara, ing.f.**

Directeur

Urbanisme et architecture de paysage

**CIMA+**